



Règlement Nationale 4

Ile-de-France



Le règlement est celui du Championnat de France des Clubs de la FFE appliqué à la Nationale 4, que vous pouvez télécharger sur le [site fédéral](#) (Règlement « A02 »).

Seules les précisions et modifications spécifiques à la ligue Ile de France, autorisées par le règlement A02 et la Commission Technique Fédérale ([approbation du 30 septembre 2025](#)), sont énoncées dans le présent règlement de la Nationale 4 (« Règlement N4 IDF »).

Les modifications par rapport au règlement de la saison précédente figurent *en bleu*, ces modifications sont d'application immédiate pour la saison [2025-2026](#).

Les numéros des paragraphes ci-après correspondent aux numéros d'articles du Règlement A02.

1.1. Organisation générale – Structure

La Nationale 4 (ci-après « N4 ») est une division du Championnat de France des clubs placée sous la responsabilité et la gestion de la Ligue Ile-France.

A partir de la saison 2026/2027, la Ligue IDF n'aura plus que 10 accessions en Nationale 3 au lieu de 11 actuellement. Lors de la saison 2026/2027, les groupes de N4 seront au nombre de 10 au lieu de 11.

1.2. Organisation générale – Déroulement de la compétition

A l'issue de la saison, les équipes classées *huitième* de chaque groupe de N4 descendent en division inférieure (Nationale 5). *Pour la saison 2025-2026, les 11 équipes ayant terminé à la septième place seront classées suivant l'article 4.4 du règlement fédéral. Les équipes classées de la 4ème place à la 11ème place seront rétrogradées en Nationale 5.*

2.1. Organisation de la compétition – Les Directeurs des compétitions

- Compte tenu du nombre de groupes de N4 en Île-de-France, le responsable de la compétition de la N4 nommé par le Président de la Ligue (le « Directeur N4 ») désigne-le ou les Directeur(s) de Groupe N4. Il peut lui-même exercer cette fonction.
- Les litiges administratifs sont réglés par le Directeur N4 qui sollicite l'avis préalable du Directeur de Groupe N4 concerné (s'ils sont différents). Le Directeur N4 notifie ses décisions aux équipes concernées par email. Un appel des décisions du Directeur N4 peut être interjeté dans les 48 heures suivant réception de cette notification auprès de la commission des litiges de la Ligue.

2.4. Organisation de la compétition – Arbitres

Chaque club inscrivant une équipe en Nationale 4 doit comporter parmi ses membres un arbitre fédéral Elite, d'Open, de Club, *Jeune ou Stagiaire*.

2.5. Organisation de la compétition – Responsable des rencontres et arbitrage

Il est fortement recommandé que les matchs de N4 soient dirigés par un arbitre fédéral Elite, d'Open ou de Club. Cependant, il n'est pas obligatoire.

3.8. Déroulement des rencontres – Forfaits sportifs

Sauf événement exceptionnel dûment justifié et accepté par le Directeur N4, tout forfait d'une équipe sera sanctionné par d'une amende de 100€.

3.9. Déroulement des rencontres – Litiges techniques

Sur le plan sportif, les litiges sont réglés par les arbitres ou à défaut d'arbitre, par les joueurs eux-mêmes. Un appel des décisions de l'arbitre (ou des joueurs) peut être interjeté en indiquant les réserves sur le procès-verbal du match ou en dans un document séparé envoyé au Directeur N4 et au Directeur de Groupe N4 dans les 48 heures suivant le match. La commission des litiges de la Ligue se prononce sur l'appel ainsi formulé.